

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : All Weather Seal
Code du produit : 468-9132-16

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Enduit d'étanchéité
Utilisation recommandée : Destiné au grand public

1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur

Ironite Products Inc.
2525 18th Street SW, Suite D
Cedar Rapids, Iowa 52404
T (319) 377-9421 or 1-800-553-5953
service@ironite.com

Distributeur

Goss Industries Inc.
7925 Goreway Drive
Brampton, Ontario Canada L6T5J7
T 905-795-9830

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-553-5953 8am-4pm CST(GMT - 6)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, Catégorie 1		Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.
HHNOC - Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conseils de prudence (GHS CA)

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% Poids
Borax	Tétraborate de disodium décahydraté / Sodium tétraborate, décahydraté / Sodium tétraborate de, décahydraté / borax décahydraté / tétraborate de disodium décahydraté / Borax	n° CAS: 1303-96-4	7 – 13
Dioxyde d'aluminium et de sodium	Aluminate (AlO ₂ ⁻), sodium / Aluminium sodium dioxide / Sodium aluminate / Aluminate, sodium / Sodium aluminate solution / Sodium aluminum oxide / Aluminum sodium dioxide / Aluminate (AlO ₂ ⁻), sodium (1:1) / SODIUM ALUMINATE	n° CAS: 1302-42-7	5 – 10
Ethylène glycol	éthanediol	n° CAS: 107-21-1	1 – 5
Sodium (hydroxyde de)	Soude caustique / soude caustique / hydroxyde de sodium	n° CAS: 1310-73-2	0,5 – 1,5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Dégagement possible de fumées toxiques.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Stocker à l'écart des autres matières. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13, Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.
- Matières incompatibles : Matières comburantes. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Bases fortes. Acides forts.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Borax (1303-96-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic))
ACGIH OEL STEL	6 mg/m ³ (inhalable particulate matter (Borate compounds, inorganic))
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Ethylène glycol (107-21-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
ACGIH OEL TWA	25 ppm (vapor fraction)

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylène glycol (107-21-1)	
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only) 50 ppm (vapor fraction)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2024

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL Ceiling	2 mg/m ³
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	2 mg/m ³

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide
Apparence : Aucune donnée disponible.
Couleur : Gris(e)
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,2 g/cm ³
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Borax (1303-96-4)

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Dioxyde d'aluminium et de sodium (1302-42-7)

Point d'ébullition	119 °C
Pression de la vapeur	17 hPa (at 24 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Ethylène glycol (107-21-1)

Point d'ébullition	197,3 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	115 °C (open cup)
Température d'auto-inflammation	398 °C
Pression de la vapeur	0,1 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

Point d'ébullition	1390 °C
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV : 10 % (w/w)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Matières incompatibles. Chaleur.
Matières incompatibles	: Matières oxydantes. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Dégagement possible de fumées toxiques.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Borax (1303-96-4)	
DL50 orale rat	3493 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 orale	4450 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	> 2 mg/m ³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_HSDB)
ATE CA (orale)	3493 mg/kg de poids corporel

Ethylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	4700 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 orale	6140 mg/kg
DL50 cutanée rat	10600 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	9530 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2,5 mg/l (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	9530 mg/kg de poids corporel

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
DL50 orale rat	325 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
ATE CA (orale)	325 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1350 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des graves brûlures de la peau.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
pH	12 (conc: 0.05 % (solution))

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
pH	12 (conc: 0.05 % (solution))

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylène glycol (107-21-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1500 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Remarks on results: other:Effect type: carcinogenicity (migrated information)

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Borax (1303-96-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Ethylène glycol (107-21-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

Ethylène glycol (107-21-1)	
Viscosité, cinématique	14,465 mm ² /s

Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Symptômes/effets après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Borax (1303-96-4)	
CL50 - Poisson [1]	501 mg/l

Ethylène glycol (107-21-1)	
CL50 - Poisson [1]	41000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	14 – 18 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylène glycol (107-21-1)	
CE50 - Crustacés [1]	46300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	6500 – 13000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Test organisms (species): Americamysis bahia (previous name: Mysidopsis bahia) Duration: '23 d'
NOEC chronique crustacé	4,2 mg/l

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	45,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

All Weather Seal	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Borax (1303-96-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Dioxyde d'aluminium et de sodium (1302-42-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Ethylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

All Weather Seal	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Ethylène glycol (107-21-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Éviter le rejet dans l'environnement. Aucun autre effet connu.
Gaz à effet de serre fluorés	: Non

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 09-04-2018
Date de révision : 02-20-2025

Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Full text of hazard classes and H-statements:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
------	--

All Weather Seal

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Full text of hazard classes and H-statements:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Indication de changements:			
Section	Élément modifié	Remarques	Version
Mise à jour de la FDS	Mise à jour de la FDS	Modifié	V2.0

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.